

Module:

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Page 1/2



PRESENTATION GENERALE DU CADRE DE LA FORMATION:

❖ Durée :	1 jour (7h).
❖ Public visé :	Chefs d'entreprise, artisans, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, personnel de chantier, maitre d'œuvre
* Secteur concerné :	Bâtiment
❖ Prérequis :	Aucun
❖ Objectifs de formation :	 Analyser les pratiques actuelles. Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un accrochage. Connaître la règlementation en cours et les niveaux de responsabilités. Préparer une intervention à proximité des réseaux. Appliquer des procédures sur une situation dégradée.
❖ Résultats attendus :	Pouvoir effectuer des travaux à proximité des réseaux.
∜ Modalités d'évaluation :	L'évaluation sera réalisée tout au long de la formation par les formateurs au moyen d'exerices pratiques. Evaluation finale par QCM de 30 questions pour les opérateurs, et 40 questions pour les concepteurs/encadrants.
❖ Méthodes et modalités pédagogiques :	Les formations sont dispensées par un ou des formateurs professionnels et qualifiés. • Supports visuels • Supports pratiques • Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application, débats, cas concrets, échanges, vidéos pédagogiques,





Module:

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Page 2/2



⊹ Accessibilité	Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer l'Ecole Nationale du Chanvre de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation. Le cas échéant, l'Ecole Nationale du Chanvre aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
❖ Nombre de stagiaires par module :	Entre 6 et 10 stagiaires
∻ Coût du module :	250 € HT, soit 300 € TTC

